

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2015**

### **Arrêté numéro 0002-2015 du ministre de la Famille en date du 16 avril 2015**

CONCERNANT la désignation des membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

LA MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec est le régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance visé par cette loi;

VU que le premier alinéa de l'article 5 de la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (chapitre E-12.011) prévoit que la ministre de la Famille peut, si le régime le prévoit, désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer le régime visé par cette loi;

VU que ce régime de retraite prévoit que la ministre de la Famille désigne quatre membres permanents du comité de retraite de ce régime;

VU que l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans;

VU que, par l'arrêté ministériel numéro 001-2012 du 29 novembre 2012, la ministre de la Famille a désigné madame Danielle Despots et monsieur Michel D'Anjou membres du comité de retraite, que leurs mandats sont échus en 2015, et qu'il y a lieu de les renouveler;

VU que par l'arrêté ministériel numéro 001-2014 du 17 novembre 2014, la ministre de la Famille a désigné monsieur Samuel Demers membre du comité de retraite, que son mandat est échu en 2015 et qu'il y a lieu de le renouveler;

VU que par l'arrêté ministériel numéro 001-2012 du 29 novembre 2012, la ministre de la Famille a désigné madame Josée Van Wymersch membre du comité de retraite, que son mandat est échu en 2015 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE madame Odette Guirguis Boucher, gestionnaire au ministère de la Famille, soit désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

QUE madame Danielle Despots, conseillère-cadre au ministère de la Famille, soit désignée de nouveau membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

QUE monsieur Samuel Demers, actuaire au Secrétariat du Conseil du trésor, soit désigné de nouveau membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

QUE monsieur Michel D'Anjou, employé retraité du ministère de la Famille, soit désigné de nouveau membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

*La ministre de la Famille,*  
FRANCINE CHARBONNEAU

63486